

2026 03 09

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	14

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
13/03/2026

Objet de la délibération
Finances : Adoption du budget primitif 2026 Budget Principal

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Étaient absents :

Nathalie CASTILLON
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM, excusée
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Nadine SAUVONNET a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2026 ;

Vu la délibération actant le passage des budgets communaux de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la note synthétique de présentation budgétaire adressée aux élus le 27 février 2026 ;

Considérant que la section de fonctionnement présente un solde excédentaire, notamment grâce à la reprise de l'excédent des exercices antérieurs, permettant ainsi de garantir une gestion prudente et de faire face aux échéances de la dette communale ;

Considérant que la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes, assurant ainsi la continuité des projets engagés tout en maintenant une trajectoire financière maîtrisée ;

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2026 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité d'opérer des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT), cette délégation devant être renouvelée chaque année lors du vote du budget primitif ;

Considérant que, dans le cadre de cette délégation, le Maire est tenu d'informer l'Assemblée délibérante des ajustements budgétaires opérés lors de la séance la plus proche ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** et **VOTER** par chapitre le budget primitif communal 2026 ;
- **D'ADOPTER** les deux sections comme présentées ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement sur le budget communal, budget annexe du périscolaire et budget forêt sous nomenclature M57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Intitulé	BP 2026	Intitulé	BP 2026
			013-Atténuations de charges	25 000.00 €
	011-Charges à caractère général	562 189.00 €	70-Produits des services	101 350.00 €
	012-Charges de personnel	1 136 758.00 €	73-Impôts et taxes	194 446.54 €
	014-Atténuation de produits	14 329.56 €	731-Fiscalité locale	1 747 541.37 €
	65-Autres charges de gestion courante	416 896.65 €	74-Dotations et participations	254 769.93 €
	66-Charges financières	151 148.60 €	75-Autres produits de gestion courante	95 000.00 €
	67-Charges spécifiques	2 000.00 €	76-Produits financiers	0.00 €
	68-Dotations aux provisions, dépréciations	395 189.78 €	77-Produits spécifiques	39 799.47 €
			78-Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	0.00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement	2 678 511.59 €	Total dépenses réelles de fonctionnement	2 457 907.31 €
	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	393 189.78 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 799.47 €
	023-Virement à la section d'investissement	1 500 000.00 €		
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 893 189.78 €	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	33 799.47 €
			002-Excédent de fonctionnement reporté de 2025	2 432 806.31 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 571 701.37 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 924 513.09 €

Suréquilibre

352 811.72

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES			RECETTES		
Intitulé	BP 2026 (propositions nouvelles)	RAR 2025	Intitulé	BP 2026 (propositions nouvelles)	RAR 2025
20-Immobilisations incorporelles (hors 204)	25 540.40 €		13-Subventions d'investissement	9 900.00 €	
204-Subventions d'équipement versées	443 462.81 €		16-Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	
21-Immobilisations corporelles	226 000.00 €	20 096.40 €	27-Immobilisations financières	0.00 €	
23-Immobilisations en cours	1 069 168.99 €		024-Produits des cessions	0.00 €	1 100 000.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	275 344.87 €		10- Dotations, fonds divers et réserves	36 047.31 €	
26-Participations et créances rattachées	0.00 €		1068-Affectation du résultat au 1068	0.00 €	
27-Autres immobilisations financières	0.00 €				
Total dépenses réelles d'investissement	2 039 517.07 €	20 096.40 €	Total recettes réelles d'investissement	45 947.31 €	1 100 000.00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 799.47 €		021-Virement de la section de fonctionnement	1 500 000.00 €	
041-Opérations patrimoniales	0.00 €		040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	393 189.78 €	
			041-Opérations patrimoniales	0.00 €	
Total dépenses d'ordre d'investissement	33 799.47 €		Total recettes d'ordre d'investissement	1 893 189.78 €	
001 Déficit d'investissement reporté 2025	945 724.15 €				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 019 040.69 €	20 096.40 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 939 137.09 €	1 100 000.00 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

3 039 137.09 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

3 039 137.09 €

Et seront signés par les membres présents.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 10 mars 2026
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État